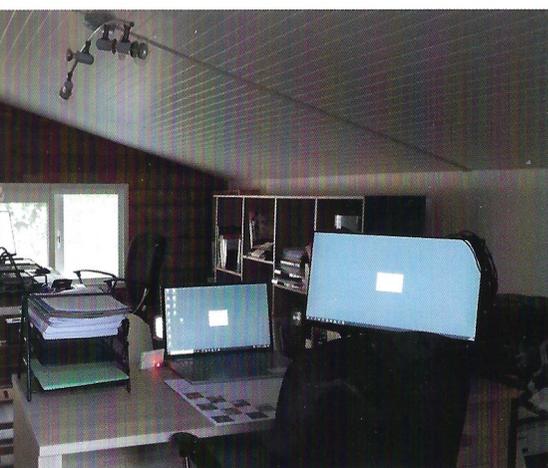


*"Après plus de 20 ans d'expérience en entreprise, essentiellement dans le secteur viti-vinicole et un parcours en formation continue afin d'actualiser mes compétences en gestion, puis un master 2 en pratiques et ingénierie de la formation, je suis devenue enseignante-formatrice.
Dans le cadre du master, mon travail de recherche a porté sur les risques psychosociaux et leur prévention par l'accompagnement professionnel et l'analyse de l'activité.
A Formalife, nous nous appuyons sur nos savoirs et savoir-faire afin de transmettre et partager, accompagner avec écoute et empathie."*

Stéphanie HAN, dirigeante et formatrice



FORMALIFE ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL ET FORMATION



Heures d'ouverture

Lundi	Sur rendez-vous
Mardi	Sur rendez-vous
Mercredi	9h - 17h
Jeudi	9h - 17h
Vendredi	9h - 17h
Samedi	Sur rendez-vous
Dimanche	Fermé

Au Service

De

Votre

Réussite

 06.15.81.37.73 / 06.26.55.11.85

 formalife.formation@gmail.com

 www.formalife.net



11 allée du Château d'eau - 33700 MERIGNAC

Nos Services

Accompagnement professionnel : VAE, Bilan de compétences, prévention des R.P.S et suivi post burn-out

Formation : Prévention en santé/sécurité, gestion, Management RH
Expertise du secteur viti-vinicole

Aux particuliers:

Accompagnement professionnel

Validation des acquis de l'expérience
Réorientation professionnelle
Transition après burn-out
Bilan de compétences

Formations en gestion viti-vinicole

Gestion commerciale et opérationnelle
Commerce international

Formations en prévention des risques

SST, SST MAC
PRAP: IBC, IBC MAC
PRAP: 2S, 2S MAC

Nos Partenaires:



Aux entreprises:

GPEC: Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Nous vous accompagnons dans votre démarche de GPEC individualisée:

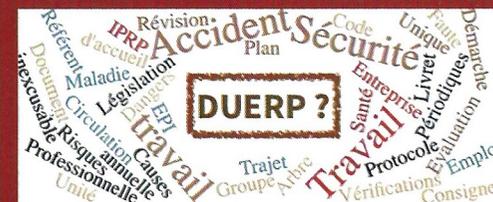
-Allier les préoccupations de vos salariés et l'évolution technologique.

GPEC

- Favoriser la mobilité professionnelle au sein d'un groupe.
- Développer la performance de vos équipes.
- Elaborer un plan de formation adapté à vos besoins.

EVRP: Evaluation des Risques Professionnels

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels:
- Elaborer le document unique et le plan d'action d'amélioration de prévention.



- Nommer le salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail (SDC).
- Se faire accompagner pour la mise en œuvre des actions correctives.